



L'An Deux Mille Vingt cinq, le 24 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juillet 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	14
Présents :	9
Procurations :	5
Votants :	14

Présents :

Présents : Georges THOMAS, Baptiste BON, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents excusés : Christiane ROCHEDEX, Frédéric CHAUX, Stéphanie LUAIRE, Madeleine CHATEAU

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Odile MASSON

OBJET :

REGLEMENTS INTERIEUR

- CANTINE
- PERI SCOLAIRE
- CENTRE DE LOISIRS

Pouvoirs :

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>
Christiane ROCHEDEX	Odile MASSON
Frédéric CHAUX	Philippe GREGOIRE
Stéphanie LUAIRE	Catherine BERTHERAT
Madeleine CHATEAU	Baptiste BON
Lucie IMBERT	Anne-Laure SEUX

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 18 juillet 2025, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 31 juillet 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n° D40-2018 instaurant des Règlements Intérieur de la cantine, du Péri Scolaire et du Centre de Loisirs,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications aux règlements intérieurs,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, il est nécessaire d'approuver les règlements intérieurs de la cantine, du périscolaire et du centre de loisirs pour intégrer des modifications.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité,

- approuve la modification des règlements intérieurs,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les règlements intérieurs et tous les documents y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre

Publié sur le site internet le

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance

Odile MASSON



Le Maire,



Georges THOMAS

